Grotesque : tenir le cap – *en extrapolant* – face aux objections sédévacantistes…

par Nordland

Notre ami Charles, dans les commentaires du *CatholicaPedia Blog*, nous alertait hier de cet article *crotesque* [1] de *Notre chère Marquise* et de ses abbés anti-ralliéristes :

Charles LIEN PERMANENT
mai 20, 2014

ALERTE À TOUS NOS LECTEURS CATHOLIQUES *SEMPER IDEM* :

Il semblerait que les résistants de la FSSPX (dans un très récent article) réattaquent de plus belle en appelant à la rescousse pas moins que St François de Salles !!!!! Toujours le même but : destruction et déconsidération absolue des thèses dites sédévacantistes. Voici à titre de mise en bouche leur présentation de la longue lettre de St François. Après chacun interviendra, je l'espère, pour me faire connaître son sentiment, avec ses compétences propres :

« Cet extrait d'une longue lettre ouverte de Saint François de Sales aux protestants est très intéressant, d'une part ***pour répondre à certaines objections sédévacantistes,*** *mais aussi pour nous faire* ***tenir le cap*** *quand nous parlons de l'Eglise conciliaire. A conserver précieusement, à étudier et à approfondir. Saint François de Sales dit que les hérétiques qui n'ont pas été chassés de l'Eglise sont encore dans l'Eglise. Donc* ***si nous extrapolons****, il ressort de ce texte que même si la doctrine conciliaire est hérétique et n'est pas la doctrine de la véritable Eglise, les adeptes de cette fausse doctrine, eux,* ***sont membres de la véritable Eglise tant qu'ils n'ont pas été officiellement condamnés par l'Eglise. »***

Aller lire cet article sur leur site (*http://www.aveclimmaculee.blogsot.fr*). Le titre de l'article est :

L'Eglise peut-elle avoir en son sein des hérétiques ? Réponse de Saint François de Sales.

Saint François de Sales

On fait dans la finesse dans la "résistance". Soyez sur d'être correctement assis avant de lire ce qui suit :

> ***« Saint François de Sales dit que les hérétiques qui n'ont pas été chassés de l'Église sont encore dans l'Église. Donc si nous extrapolons, il ressort de ce texte que même si la doctrine***

[1] ***« qui provoque le rire par son extravagance »*** (Corneille, *L'illusion comique,* III, 3 ds *Œuvres,* éd. ch. Marty-Laveaux, t. 2, p. 471 : "Je ne suis pas d'humeur à rire tant de fois Du **crotesque** récit de vos rares exploits").

conciliaire est hérétique et n'est pas la doctrine de la véritable Église, les adeptes de cette fausse doctrine, eux, sont membres de la véritable Église tant qu'ils n'ont pas été officiellement condamnés par l'Église. » (Blog *Avec l'Immaculée* - 20 mai 2014)

- http://aveclimmaculee.blogspot.dk/2014/05/lÉglise-peut-elle-avoir-en-son-sein-des.html

Boum !

Ou comment faire dire à saint François de Sales ce qu'il n'a jamais dit !!!

Saint François de Sales ne fait que répéter l'enseignement traditionnel de l'Église que l'on trouve, par exemple, résumé dans le *Catéchisme du Concile de Trente* à savoir que « *la Foi catholique enseigne comme une vérité constante et hors de doute,* ***que les méchants aussi bien que les bons font partie de l'Église****, elle veut aussi que l'on montre aux Fidèles combien leur condition est différente. Les méchants en effet ne sont dans l'Église que comme la paille confondue dans l'aire avec le bon grain, ou comme des membres morts sur un corps vivant.* » (chapitre 10, § 2)

Saint François de Sales ne dit pas que "*que les hérétiques qui n'ont pas été chassés de l'Église sont encore dans l'Église*" contrairement à ce qu'affirme le blogue "Avec l'Immaculée". Et pour cause car s'il l'enseignait, il irait directement contre l'enseignement de l'Église, résumé dans le *Catéchisme du Concile de Trente* : « *De ce que nous venons de dire il résulte que* ***trois sortes de personnes seulement sont exclues de l'Église*** *: premièrement les infidèles, ensuite* ***les hérétiques*** *et les schismatiques, et enfin les excommuniés. — Les infidèles, parce que jamais ils n'ont été dans son sein, qu'ils ne l'ont point connue, et qu'ils n'ont participé à aucun Sacrement dans la société des Chrétiens. —* ***Les hérétiques et les schismatiques, parce qu'ils l'ont abandonnée, et que dès lors ils ne peuvent pas plus lui appartenir qu'un déserteur n'appartient à l'armée qu'il a quittée.*** *Cependant, on ne saurait nier qu'ils ne restent sous sa puissance. Elle a le droit de les juger, de les punir, de les frapper d'anathème. — enfin les excommuniés, parce qu'elle les a chassés de son sein par sa Communion, tant qu'ils ne se convertissent pas.* » (chapitre 10, § 3)

Et le *Catéchisme du Concile de Trente* de préciser immédiatement : ***« Pour tous les autres, quelque méchants et quelque criminels qu'ils soient, il n'est pas douteux qu'ils font encore partie de l'Église.*** *Et c'est une vérité qu'on ne saurait trop redire aux Fidèles, afin que si par malheur la vie de leurs Chefs spirituels devenait scandaleuse, ils sachent bien que même de tels Pasteurs appartiendraient toujours à l'Église, et ne perdraient rien de leur autorité. » (chapitre 10, § 3)*

Que le lecteur lise le chapitre 10 du *Catéchisme du Concile de Trente* qui est consacré au neuvième article du *Credo*. Qu'il lise ensuite la lettre de saint François de Sales... et qu'il nous dise ensuite si saint François de Sales confirme ou contredit le *Catéchisme du Concile de Trente*...

- écouter le catéchisme du concile de Trente en fichier MP3 :
  http://jesusmarie.free.fr/catechisme_concile_trente_chapitre_10.mp3
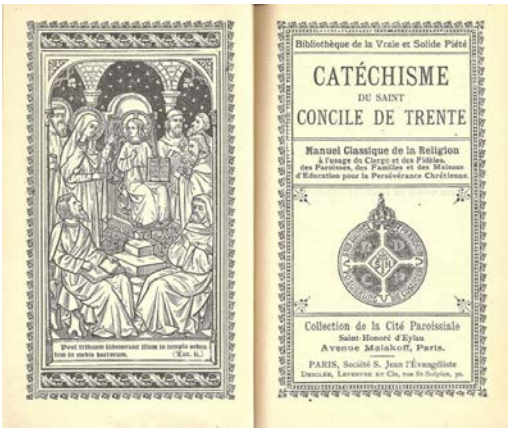
Si les arguments de ceux qui s'annoncent comme les grands pourfendeurs du sédévacantisme sont tous de ce même niveau, on n'a pas fini de rire. Un rire fort triste cependant car il est affligeant de constater que des prêtres ne savent même pas leur catéchisme. Qu'ont-ils appris à Écône ?